

Brèves infos municipales GROSLEE-SAINT-BENOIT juin 2017

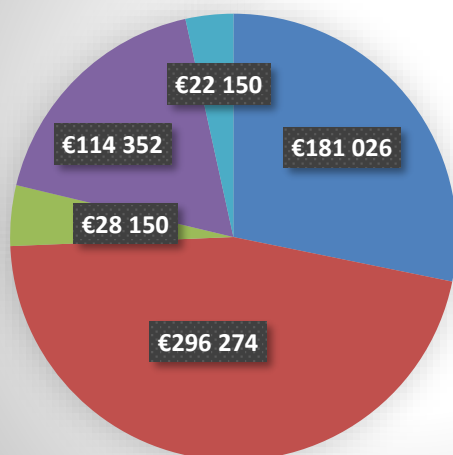
La mairie de Groslée sera fermée le 18 août 2017.

La mairie de Saint-Benoit sera fermée du 11 août inclus au 20 août 2017 inclus.

Pendant cette période de congés d'été, Guy PLANTIN, le maire est joignable au 06 82 56 60 27 et Henri PROST, adjoint, est joignable au 06 13 02 17 24.

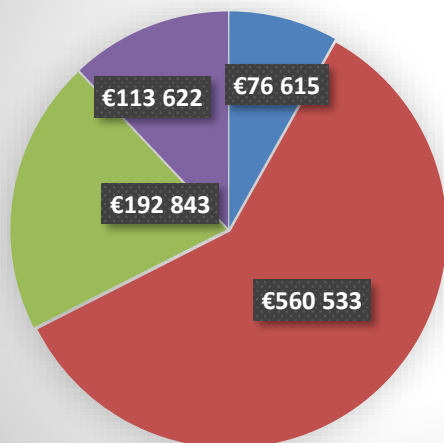
Réalisation Dépenses Recettes Fonctionnement BP commune CA 2016			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Charges courantes	181 026 €	Produit Gestion Courante	76 615 €
Charges de personnel	296 274 €	Impots Taxes	560 533 €
Diverses charges	28 150 €	Dotations subventions	192 843 €
Autres contributions	114 352 €	Revenus locatifs	113 622 €
Charges financieres	22 150 €		
TOTAL	641 952 €		943 613 €

Dépenses



- Charges courantes
- Charges de personnel
- Diverses charges
- Autres contributions
- Charges financieres

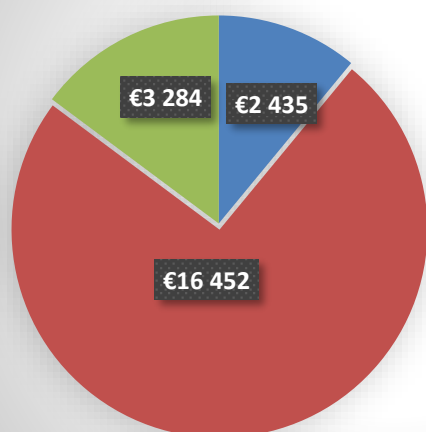
Recettes



- Produit Gestion Courante
- Impots Taxes
- Dotations subventions
- Revenus locatifs

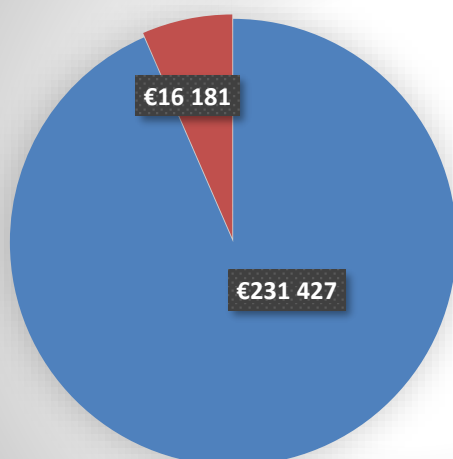
Réalisation Dépenses Recettes d'Investissement du Service Eau Potable CA 2016			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Amortissement subvention	2 435 €	Dotations	231 427 €
Remboursement dette	16 452 €	Amortissement travaux	16 181 €
Travaux réseaux	3 284 €		
TOTAL	22 171 €		247 608 €

Dépenses



- Amortissement subvention
- Remboursement dette
- Travaux réseaux

Recettes

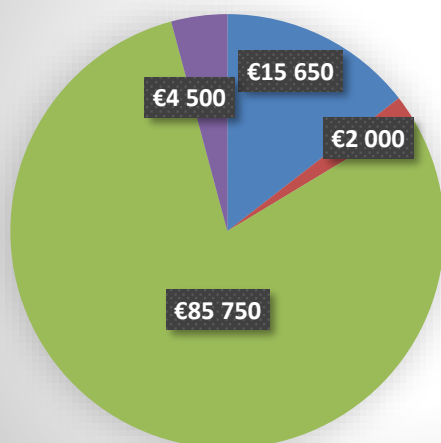


- Dotations
- Amortissement travaux

Prévision Dépenses Recettes d'Exploitation du Service Assainissement Budget Principal 2017

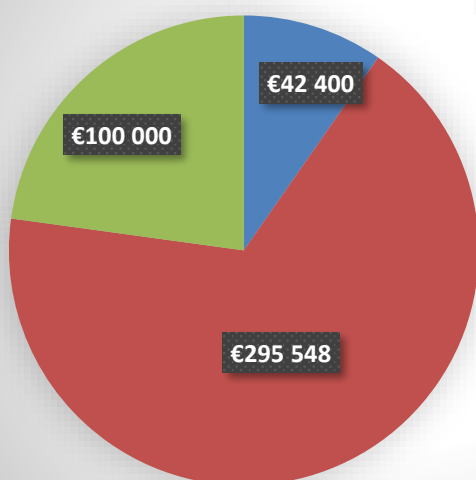
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Charges courantes	15 650 €	Produit des Services	42 400 €
Contribution Agence de l'Eau	2 000 €	Subvention d'exploitation	295 548 €
Amortissement des Travaux	85 750 €	Amortissement des subventions	100 000 €
Charges financières	4 500 €		
TOTAL	107 900 €		437 948 €

Dépenses



- Charges courantes
- Contribution Agence de l'Eau
- Amortissement des Travaux
- Charges financières

Recettes



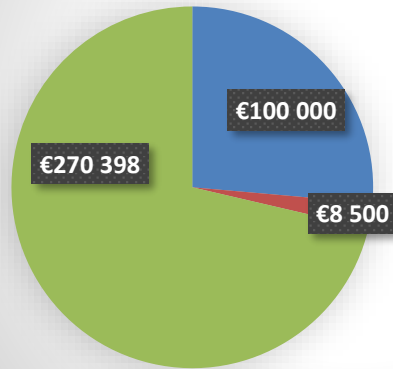
- Produit des Services
- Subvention d'exploitation
- Amortissement des subventions

Prévision Dépenses Recettes d'Investissement du Service Assainissement Budget Principal 2017

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Amortissement subvention	100 000 €	Amortissement travaux	85 750 €
Remboursement dette	8 500 €		
Frais d'études	270 398 €		
TOTAL	378 898 €		85 750 €

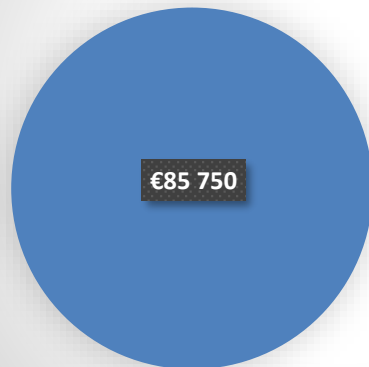
Dépenses

- Amortissement subvention
- Remboursement dette
- Frais d'études



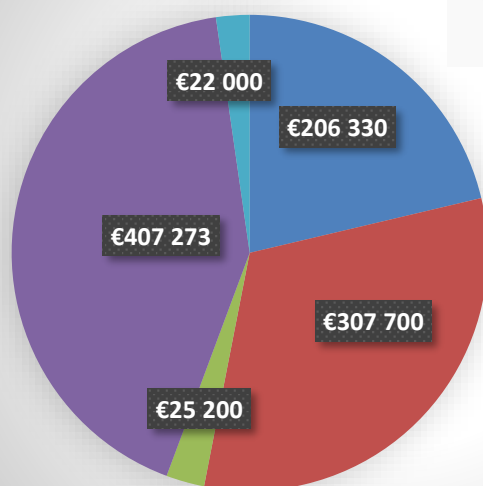
Recettes

- Amortissement...



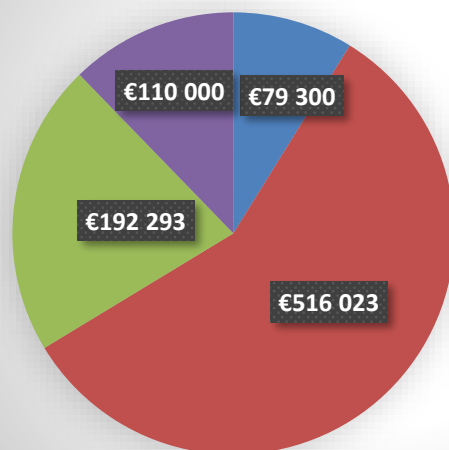
Prévision Dépenses Recettes Fonctionnement Budget Principal 2017 commune			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Charges courantes	206 330 €	Produit Gestion Courante	79 300 €
Charges de personnel	307 700 €	Impots Taxes	516 023 €
Diverses charges	25 200 €	Dotations subventions	192 293 €
Autres contributions	407 273 €	Revenus locatifs	110 000 €
Charges financieres	22 000 €		
TOTAL	968 503 €		897 616 €

Dépenses



- Charges courantes
- Charges de personnel
- Diverses charges
- Autres contributions
- Charges financieres

Recettes

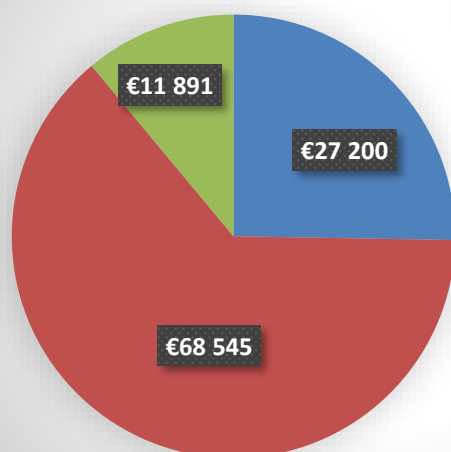


- Produit Gestion Courante
- Impots Taxes
- Dotations subventions
- Revenus locatifs

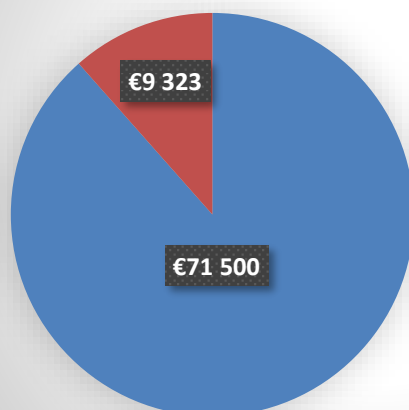
Prévision Dépenses Recettes d'Exploitation du Service Eau Potable Budget Principal 2017

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Charges courantes	27 200 €	Produits gestion courante	71 500 €
Amortissement travaux	68 545 €	Amortissement subventions	9 323 €
Charges financières	11 891 €		
TOTAL	107 636 €		80 823 €

Dépenses



Recettes



Investissements prévisionnels 2017

<u>PROJET</u>	<u>ETAT D'AVANCEMENT</u>	<u>MONTANT</u>
• Projet d'équipement sportif : Vestiaire + Terrain de foot	En cours	Chiffrage et demande de subventions en cours
• Cimetière de GROSLEE : Reprise de concessions, ossuaire, columbarium, jardin du souvenir	En cours d'acheminement	25 000 €
• Travaux d'accessibilité sur les ERP de GROSLEE	En cours	11 000 €
• Eclairage public : Remplacement réverbères avec lampe vapeur de mercure + armoires obsolètes	En cours	38 000 €
• Etude PLU + Environnement	En cours	20 000 €
• Etude du réseau d'assainissement collectif des quartiers : La Burlanchère, Pont Bancet et Vareppe à GROSLEE • Sous Roche, La Saugé : Transformation de la lagune en filtre, plantée de roseaux	Etude	25 000 €
• Four de Glandieu	En cours	18 000 €
• Cour de l'école	En cours	18 000 €
• Camouflage des vitres anti-intrusion	En cours	2 000 €
• Matériel informatique Ecole de Groslée	Réalisé	1 500 €

Modernisation du réseau d'éclairage.

Un effort important sur le budget 2017 est consacré à la poursuite de la modernisation du réseau d'éclairage public. Ainsi près de 37 000€ seront affectés cette année à la programmation des travaux suivants :

- Le raccordement d'un nouveau point lumineux sur le quartier de La Saugé
- Le renouvellement de nombreuses lampes dont la maintenance n'est plus assurée (23 lampes à vapeur de mercure sur le secteur de Saint-Benoit) ou qui sont grandement obsolètes (35 lampes fluorescentes « néon » sur la commune historique de Groslée).
- Poursuite de la modernisation (déjà effectuée à l'automne dernier sur Groslée) des coffrets de commande sur le secteur de Saint-Benoit (12 coffrets) avec installation d'horloges astronomiques.

Une fois ces travaux réalisés, nous pourrons envisager sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle, la mise en place de l'extinction temporaire (0h00 – 5h00) de l'éclairage nocturne pour réduire le montant des dépenses en électricité (près de 20 000€ par an).

Parc locatif de Groslée (Clos Chevelu) et de Saint Benoit et consommation d'énergie :

La loi oblige l'individualisation des consommations de chauffage, des compteurs individuels seront installés dans chaque logement.

Projets à l'étude :

La maison de santé : Le projet suit son cours en attente de proposition de SEMCODA ;

Le terrain de Football... Face au dynamisme et aux bons résultats du club de foot « Entente Bas Bugey Rhône » (83 licenciés, 1 équipe féminine, 1 équipe sénior, 4 autres sections U7, U11, U13) il devient plus que nécessaire de prendre en compte la vétusté des locaux existants et d'envisager l'avenir du club dans de meilleures conditions.

Notre réflexion nous amène à faire le choix d'une création, la réhabilitation de l'existant n'étant pas envisageable dans le lieu actuel (obligation de mise aux normes du terrain et des vestiaires).

Un projet est à l'étude, pour une réalisation au cœur du village sur la commune historique de Saint-Benoit : stade de foot et vestiaires accueilleraient les jeunes et moins jeunes contribuant ainsi au dynamisme de Groslée-Saint-Benoit.

Collège de Briord

La pose de la 1^{ère} pierre a eu lieu le 23 mai 2017. D'une capacité de 600 élèves, extensible à 750 élèves, ce collège sera un établissement à recrutement interdépartemental, puisqu'il accueillera jusqu'à 200 isérois, soit 1/3 de l'effectif.

Seuls les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, seront accueillis pour l'ouverture de l'établissement prévue pour la rentrée de septembre 2018. Les élèves de 3^{ème} seront admis à la rentrée suivante, 2019-2020.

Les propositions de sectorisation sont les suivantes : secteur Lagnieu 250 élèves, secteur de Belley 100 élèves dont 53 de la commune du Groslée-Saint-Benoit, secteur de l'Isère 200 élèves (Creys-Mépieu, Bouvesse-Quirieu).

Le coût de la construction est de 17 665 000 € TTC ; le financement est à hauteur de 4 950 000€ TTC pour le département de l'Isère, et de 12 715 000€ TTC pour le département de l'Ain.

La commune de BRIORD sera maître d'ouvrage, avec le financement de la région et du département, pour la construction d'un gymnase et d'équipements sportifs (piste d'athlétisme, terrain engazonné), sur un terrain de 42 830m², mis à disposition par la Communauté de communes Rhône Chartreuse de Porte et la commune de Briord.

Travaux de voirie

En 2017 investissement d'un montant de 62 000 € en travaux de voirie pour Groslée seulement (impasse des ruchers, les carrières, 7 T de point à temps à raison de 1200€ la tonne), les travaux de voirie de Saint Benoit font l'objet d'un report sur 2018.

Remboursement des heures de voirie des employés communaux : 4400€ ont été versés par la Communauté de Communes.

Les attributions de compensation se sont décomposées comme suit :

- Saint Benoit = 73 604€
- Groslée = 13 796€

Uniformisation du réseau d'eau en affermage sur les 2 communes au 1^{er} septembre 2017 : le m³ passe à 1,71€ y compris 0.60€ de reversement pour investissement, recherche de fuites et pose de vannes de sectionnement sur l'ensemble du réseau.

Les écoles de la commune voient leurs effectifs assez stables :

en septembre 2017, 40 élèves feront la rentrée à l'école de Groslée et 94 à l'école de Saint-Benoit.

Pour leur passage en 6^{ème}, 16 enfants se sont vus remettre un dictionnaire, offert par la commune, nous leurs souhaitons bonne continuation dans leur scolarité.

Quelques travaux seront réalisés pendant les vacances d'été à l'école de Saint-Benoit : réfection de la cour, travaux de propreté dans une classe.

Du changement dans les horaires scolaires avec le retour de la semaine à 4 jours dès la rentrée de septembre 2017, il nous faut composer dans l'urgence (décret du 27 juin 2017) en tenant compte des souhaits des parents d'élèves, des enseignants, et de l'aménagement des emplois des agents communaux.

Personnel communal

Marc FOURNET-FAYAS a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} juillet, après 10 ans de bons et loyaux services sur la commune de Groslée, puis sur la commune de Groslée-Saint-Benoit.

Chacun a su apprécier ses compétences, son investissement et sa disponibilité tout au long de ces années.

Nicole POLINA part en retraite le 7 juillet, après X ? ans de travail à l'entretien des locaux communaux, et depuis 2 ans elle assure aussi le service de la cantine.

Nous lui sommes tous reconnaissants pour son assiduité et la qualité de son travail.

Au nom de tous les habitants, nous les remercions pour le travail accompli et leur adressons respectivement nos souhaits sincères de longue et heureuse retraite.

Véronique ARCHINARD a mis fin à son contrat. Elle a assuré l'entretien de la salle des fêtes, des salles de classe, la garderie et le service de la cantine pendant une année.

Virginie Lemoine la remplace depuis la mi-avril.

Mr BALBIVIA Jean Louis occupe le poste d'agent d'entretien pour l'été, il a un contrat de 3 mois.

Par voie de mutation une autre personne occupera ce poste, l'embauche est en cours de finalisation.

Les Festivités du 13 et 14 juillet auront lieu à Saint-Benoit et débuteront le 13 juillet au soir avec la fête foraine, le repas servi à la salle des fêtes de Saint Benoit (14€), et le bal gratuit à l'initiative du Foyer rural et de l'Entente Sportive Bas-Bugey Rhône, suivies du Feu d'artifice.

La Cérémonie du 14 juillet débute à 11h00 à Saint Benoit avec la participation de l'Echo du Nant.

Remise de galons aux pompiers.

Lâcher de ballons et le verre de l'amitié offerts par la municipalité.

Le concours de pétanque du 14 juillet débute à 14h00 à Saint Benoit avec buvette et petite restauration le soir.

Pique-nique communal **date ???**

La fermeture du pont de Groslée

initialement prévue du 27/03/2017 au 30/06/2017, est prolongée jusqu'au 04/08/2017, sous réserve de la bonne évolution des travaux, puis fermé à nouveau pendant 5 semaines à partir de mi-septembre.

Informations de la préfecture

Pyrale du buis

Les imagos(=adultes) de pyrales du buis sont en pleine forme depuis quelques semaines, surtout sur les communes du sud et du centre de la CCBS. Une migration vers les buis encore préservés, dans le Haut Valromey notamment, est plus que prévisible. La préfecture a mis en ligne quelques informations.

Lien : <http://www.ain.gouv.fr/pyrale-du-buis-point-sur-la-situation-du-a4310.html>

La sécheresse

Le département de l'Ain est placé en vigilance sécheresse par arrêté préfectoral : la situation ne se traduit pas, à ce stade, par des restrictions particulières sur les usages de l'eau mais doit inciter chacun à une gestion la plus économe possible de la ressource.

Aussi, il est demandé à chacun (particulier, collectivité, acteur économique) d'économiser sa consommation d'eau (remplissage des piscines, arrosage, bains, lavages divers...), que se soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, dans les nappes ou à partir des réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département.

Chaque citoyen se doit d'être vigilant et de faire preuve de civisme pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, bien précieux pour tous les usagers.

« Zéro phyto »

Comme les 50 communes de la Communauté de Communes BUGEY SUD, Groslée-Saint-Benoit adhère à la charte « Zéro phyto », qui vise à réduire les risques de pollutions et à réduire l'usage des produits phytosanitaires.

A ce jour nous pouvons nous réjouir de la mobilisation d'une grande partie des habitants de notre commune qui adhèrent à cette cause en assurant le désherbage manuel, mécanique, la fauche, aux abords de leur propriété.

Nous espérons qu'au fil du temps plus grandes encore seront la sensibilisation et la mobilisation pour le bien-être de chacun d'entre nous.

Propreté

La propreté des espaces publics constitue l'une des missions des services techniques de la commune. Cette mission ne peut être envisagée sans un soutien civique des habitants.

La CCBS a communiqué par flyers distribués à chacun des habitants, les modifications de dates de collectes des ordures ménagères pour les jours fériés de l'année.

La déchetterie de la Communauté de Communes de la Plaine de l'AIN Hameau Le Carre - Lhuis

Tél : 04.74.39.84.90 est à votre disposition gratuitement.

Ouverture lundi, mercredi, vendredi de 14h00 à 17h30 et samedi de 08h00 à 12h00

et du 1er juin au 31 août ouverture supplémentaire le samedi de 14h00 à 17h30.

Le bruit

Rappel ... être bruyant est « toléré » ... en respectant les horaires suivants :

En semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche de 10h à 12h

Le RESPECT est la 1^{ère} règle de bonne conduite.

Le brulage est interdit du 15 juin au 15 septembre par arrêté préfectoral.